







27 novembre 2023

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 22 novembre, le Premier ministre Luc Frieden a prononcé la <u>déclaration gouvernementale 2023</u> devant la Chambre des députés. Dans sa déclaration, le premier ministre a notamment reconnu que la migration était l'un des défis sociétaux des années à venir et a annoncé plusieurs changements en matière de politiques migratoires, tels que la répartition des demandeurs de protection internationale (DPI) à travers le pays de manière équitable et solidaire, la possibilité pour les DPI de conclure un contrat de travail quatre mois après l'introduction de leur demande de protection internationale, ainsi que des prises de décision plus rapides en matière de protection internationale (voir également <u>l'accord de coalition 2023 2028 chapitre « Migration »</u>).
- Le 20 novembre, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, l'OKAJU et UNICEF Luxembourg ont présenté leur rapport thématique « Vers un statut administratif autonome pour les enfants non accompagnés au Luxembourg ». Si le rapport note positivement que les enfants non accompagnés ont le droit d'être représentés par un tuteur et un administrateur ad hoc, il souligne également les divergences qui existent entre la théorie et la pratique. Les deux organisations ont également formulé un certain nombre de recommandations pour remédier à ces défis et ont souligné que pour réaliser leur plein potentiel, les enfants non accompagnés ont besoin d'un environnement favorable et de toutes les aides et soutiens possibles.
- Le 23 novembre, la Commission européenne a adopté une <u>recommandation</u> visant à renforcer la coopération entre les États membres dans l'espace Schengen. Elle est accompagnée d'un rapport sur les consultations auxquelles le coordinateur Schengen a procédé avec les États membres au sujet des contrôles aux frontières intérieures mis en place de longue date.

Chiffre de la semaine: 930

En octobre, 90 personnes ont introduit une demande de protection temporaire au Luxembourg, portant le total à 930 demandes de protection temporaire pour l'année en cours.

Source: Direction de l'immigration

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu
Twitter: @EMNLuxembourg

Site du LU EMN NCP : https://emnluxembourg.uni.lu

Site de l'EMN: https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european migration network en